



DANEMARK

CONFERÊNCIA DOS PRESIDENTES DAS ASSEMBLEIAS PARLAMENTARES EUROPEIAS

LISBOA 1986

LA COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

RAPPORT PRESENTE PAR LE DR. SVEND JAKOBSEN

PRESIDENT DU PARLEMENT DANOIS

LA COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

Les systèmes parlementaires d'Europe Occidentale ont un certain nombre de points en commun, mais ils diffèrent aussi en divers aspects. Nos pays ont été soumis à différents développements, à travers l'histoire, et cela a influencé nos systèmes parlementaires. Il existe toutefois un point commun; c'est que nos parlements ont, dans les constitutions respectives, des positions très centrales ainsi que d'importantes compétences. Nous avons travaillé péniblement afin d'assurer que cet organisme, qui représente les citoyens du pays, soit un organisme central.

Nous croyons en une démocratie représentative. Nous avons fondé des sociétés marquées par leur ouverture, dans lesquelles la dignité d'un individu, sa valeur et ses droits ont une grande priorité. Dans tous nos pays prédomine la votation secrète. Les citoyens de nos pays sont libres d'aller aux urnes et de voter pour le candidat de leur choix, sans que personne ne sache comment ils ont fait usage de leur droit de vote.

Chaque citoyen a une option entre les divers partis politiques et un nombre encore plus grand de candidats.

La discussion publique des affaires d'Etat a lieu, premièrement et prioritairement, dans nos parlements.

Les "fora" de débat que nos parlements représentent, sont d'une importance vitale pour l'échange et formation de l'opinion de nos sociétés. Les discussions qui ont lieu au parlement se reflètent dans la manière dont les mass-médias traitent des affaires publiques et, donc, aussi dans la discussion conséquente parmi

la population même. Nous souhaitons profondément que le peuple de nos pays s'engage activement dans la discussion des sujets de L'Etat, et la condition indispensable pour réaliser ce principe c'est d'avoir des parlements, dans lesquels ces thèmes puissent être soulevés, discutés et largement éclaircis.

Nos différents antécédents historiques ont permis entre autres choses à ce que quelques pays possèdent des parlements fondés sur des élections libres depuis plus d'une centaine d'années, alors que d'autres n'ont des élections libres que depuis les récentes décennies. D'autres, encore - après des périodes de dictature - n'ont pu réussir à instituer le système parlementaire, comme base des fonctions de la société, que depuis peu d'années. La considération de ces circonstances doit être simultanée avec l'appréciation du niveau actuel des parlements, et la nécessité de coopération entre eux.

Quand il est question de rendre la démocratie effective, le facteur décisif est que les parlements accomplissent leurs devoirs, de manière à inspirer à la population satisfaction et confiance. Dans ce contexte, il est assez problématique de maintenir un équilibre qui assure aux parlements leur travail d'accord avec les souhaits et espoirs de l'électorat et qu'en même temps, ils tiennent compte de la considération globale d'un large développement de la société, à long terme, et concrétisent des mesures impopulaires à court terme. Le risque d'organiser une élection au moment inadéquat, peut amener les partis politiques à éviter de prendre les décisions correctes de nature sociale.

Diamétralement opposées sont les sociétés qui n'ont pas la possibilité d'élire des parlementaires, dont les attitudes fondamentales diffèrent radicalement, et dans lesquelles les discussions politiques se réalisent dans les institutions de tous les niveaux.

de la société, fermées à la participation populaire et dans lesquelles les différents points de vue ont alors tendance à devenir orthodoxes. Il est évident que dans ce type de société on évite certaines confrontations entre le public en général, et aussi l'espèce de critique qui s'épanouit admirablement dans nos pays.

Cependant, les moyens importants du développement humain, l'inspiration et l'innovation, si essentiels au maintien du développement de la société, sont coupés. L'expérience nous montre que ce genre de société stagne.

Dans nos parlements libres, les débats publics sur un grand nombre de sujets par rapport aux fonctions et développement de l'Etat sont constants. C'est le cas des projets de loi du gouvernement, des partis politiques et des membres du parlement. Et on aborde des sujets qui sont discutés au parlement et dans lesquels participent les divers partis politiques, le ministre responsable et le gouvernement. Des questions sont posées aux ministres, de grands débats politiques sont réalisés, des rapports sont élaborés, et sont présentés dans les assemblées plénières du parlement, etc. Et la presse rapporte, commente et critique toute la procédure, permettant ainsi au public en général, de se familiariser avec les diverses opinions et prendre une position personnelle sur les différents sujets. À ce propos, la démocratie jouit d'une position très spéciale qui, à notre avis, doit être assurée. Pendant quelques années, nous avons tous probablement compris que le travail exécuté par les parlements a assumé une position déterminante d'un mérite pas commun. Ceci s'applique aussi bien à la façon dont le travail parlementaire est fait qu'aux discussions entamées afin d'atteindre des résultats qui, dans l'opinion de beaucoup de gens, ont été trop modestes. Cette attitude de relief a semblé la plus prédominante au moment où nos pays ainsi que le reste du monde, d'ailleurs, ont été confrontés à de sérieux problèmes économiques et non moins de sérieux problèmes d'emploi.

Ces dernières années, les systèmes parlementaires - en dépit de violentes critiques et de beaucoup de difficultés - ont été capables de faire face à tous les défis.

Les démocraties ont prouvé qu'elles possèdent une flexibilité et une force plus grandes qu'on ne pouvait imaginer. Le système parlementaire même a jusqu'à présent passé l'épreuve, mais il faut ajouter que les systèmes parlementaires devront toujours être confrontés à des difficultés et des épreuves. Les leaders des parlements s'interrogent constamment sur la manière de vivre d'accord avec les défis en changement permanent, sur la façon de maintenir le développement et comment tenter d'adapter à la société les méthodes de travail du parlement et à sa position globale, de façon à préserver le respect et la confiance dans le système démocratique et ses agents.

Dans notre propre forum de pays démocratiques d'Europe Occidentale ils nous faut établir des moyens de coopération, qui comprennent l'échange d'expériences, la description des problèmes et des difficultés courantes, et qui mènent aussi à l'innovation et à l'inspiration de notre système démocratique.

Nous discutons depuis déjà quelques années, dans les conférences des présidents des parlements européens, la coopération entre les parlements dans leurs diverses liaisons à plusieurs niveaux et à différentes étapes de développement. Ce travail est essentiel et devra occuper une place beaucoup plus importante dans notre vie de tous les jours.

Comme leaders responsables, je pense que nous devrions nous compromettre à nous tenir informés sur le fond et l'objectif de nos règles, en voie d'introduction ou même déjà introduites dans nos parlements. Ceci peut comprendre beaucoup de règles concernant les

méthodes et les conditions de travail des membres du parlement, le compte-rendu des réunions réalisées au parlement, dans ses commissions, etc..

Comme on ne peut pas copier entièrement une série de règles d'un autre pays, et une fois qu'il n'y a pas, dans deux pays, de systèmes ou travaux de parlement exactement identiques, il est toutefois d'un grand intérêt de disposer d'une base aussi vaste que possible pour la prise de décisions afin de permettre de faire des comparaisons et d'apprendre avec l'expérience d'autres parlements. Je suis certain que l'information d'autres pays peut, fréquemment, servir de source d'inspiration et être de grande valeur pour les discussions en cours dans chaque de nos pays.

Dans la société moderne, l'établissement d'un parlement effectif est constitué de plusieurs éléments. Notre coopération devrait, en principe, les contenir tous. Il est important que les personnes qui sont élues pour les différents parlements soient élues dans les prémisses exactes, soit, avec le soutien et le contact nécessaires de l'électorat qui a choisi la personne en question, de préférence à tout autre. Le rôle des partis politiques est très important en ce qui concerne cet aspect. Autrefois, les partis politiques pouvaient travailler sur la base des moyens économiques que la contribution de leurs membres leur concédait.

C'était un principe solide et bon qui a été suivi, pendant longtemps, dans la majorité des pays. Mais aujourd'hui, ce qui est vrai, c'est que pour la réalisation des fonctions multiples des partis politiques et pour l'accomplissement de leur rôle absolument fondamental, les partis ont besoin d'un soutien économique.

Il subsiste toutefois une grande responsabilité dans les

organismes principaux du parlement, en ce qui concerne la planification du travail parlementaire, de manière à faciliter le travail d'une façon effective et complète et, en même temps, à rendre clair, au grand public, qu'un effort réel est fait à tous les stades du processus parlementaire. Cela présente de grandes difficultés, parce que dans la plupart des pays, le travail parlementaire a pris des proportions d'occupation à plein temps qui, dans plusieurs pays, n'a pas trouvé beaucoup de gens disposés à cela ou qui le sont, mais ne le peuvent pas et cela, puisque beaucoup de membres du parlement, bien qu'ils s'intéressent beaucoup à la politique, ne sont pas disposés à abandonner leurs emplois habituels en dehors du parlement. Il faudrait savoir pour combien de temps doit être maintenu le mandat au parlement - il convient à l'électorat d'en décider - et il est aussi important, pour beaucoup de gens, de maintenir le contact avec leur secteur professionnel en dehors du parlement. A cet égard il serait d'un grand intérêt de savoir comment ce problème est résolu et considéré dans les divers pays.

Aujourd'hui il est indispensable que les parlements, constituant comme ils le font, les places de travail de leurs membres, prennent en considération les possibilités d'adaptation au parlement du développement moderne dans les locaux de travail. Cela s'applique à l'équipement des cabinets, du personnel ou assistants et, évidemment, aux technologies modernes. Le niveau de connaissances et d'information que les membres du parlement doivent avoir en vue de l'accomplissement de leurs tâches, de façon qualifiée, augmente constamment. C'est pourquoi une revendication surgit naturellement pour que les gens, qui traitent des affaires législatives, de plus en plus exigeantes et compliquées, concernant les aspects multiples de la société, puissent avoir à leur disposition les facilités de la technologie moderne.

L'EDP est déjà devenu un instrument nécessaire dans beaucoup de parlements et tous les restants doivent penser à l'introdui

re dans les prochaines années. J'ai souligné qu'il est important que les parlements soient les lieux où les discussions fondamentales se fassent, où l'on forme les opinions politiques et d'où l'information parte pour le grand public sur les différences d'opinion. Il est important aussi - en fait cela peut être la chose la plus importante pour la société et la population - que des résultats positifs soient obtenus. L'influence des parlements sur les résultats est très grande dans certains pays, alors qu'elle est moindre dans les pays ayant des gouvernements de majorité bien assurée. Mais, dans n'importe quel cas, l'une des tâches les plus importantes d'un parlement n'est pas seulement d'être entendu, mais aussi d'exercer une influence sur les résultats obtenus. Cet objectif ne sera atteint que si les membres et les partis politiques sont capables de discuter, d'une manière objective et intelligente, sur un pied d'égalité avec le gouvernement et, entre autres choses, s'ils sont capables d'élaborer des alternatives bien pensées et qu'ils aient une position centrale dans les délibérations, quand les résultats seront utilisés.

Pour ceux d'entre nous qui ont les positions de présidents de nos parlements respectifs, je pense qu'il serait extrêmement important d'établir des contacts étroits en vue de la construction de systèmes modernes de traitement de données et d'assurer la construction de ces systèmes, de façon à ce qu'une coopération future entre nos parlements et avec ces moyens de communication modernes soit possible. Cela ferait gagner du temps et assurerait un résultat mutuel. Nous sentons tous qu'il y a beaucoup de problèmes, qui ne peuvent pas être résolus dans l'isolement de nos propres frontières. Nous avons l'expérience de l'influence et impact de certains autres pays, quand ils traitent nos problèmes, et l'expérience montre que beaucoup de problèmes essentiels sont de nature globale, continentale ou régionale. Comme exemple, je peux mentionner les problèmes des matières premières et de l'environnement. Par conséquent, ce n'est pas seulement important, mais essentiel que la coopération existe entre nos pays. A mon avis, cette coopération devrait aussi

toucher les sujets parlementaires.

Permettez-moi de mentionner la coopération qui est en train d'être construite à travers le Centre Européen pour la Recherche et la Documentation parlementaires. Cette organisation a été fondée en 1977, dont l'objectif est de contribuer à un échange d'informations et documentations, entre les parlements de nos pays, plus rapide et flexible.

Lors de nos colloques nous avons constamment amélioré les diverses phases du montage et du développement du centre, qui a déjà prouvé son utilité concernant l'acquisition de documentation importante.

Ce sujet doit continuer à être un domaine important de notre coopération. Dans les colloques antérieurs, nous avons été d'accord pour encourager les commissions parlementaires à faire des voyages d'étude dans d'autres pays. Dans la plupart des endroits, ce la devient une parcelle normale de la tâche législative et, d'après notre expérience, le résultat est considérable. Pour citer un exemple, quand notre commission d'éducation étudie certaines formes d'éducation, des problèmes ou institutions éducatives, dans un pays étranger, ce serait une bonne idée d'inclure dans le programme une visite au parlement de ce pays, afin d'établir des contacts avec les collègues qui traitent de problèmes législatifs similaires. Il n'est pas seulement important de recevoir des informations d'experts en éducation, recteurs, etc., lors des visites aux institutions, mais aussi d'inclure l'aspect important des représentations politiques du parlement, pour qu'ils puissent communiquer leur analyse sur les divers problèmes que les visiteurs parlementaires désirent étudier.

Je veux dire qu'une partie de la projection des voyages

d'étude des commissions devraient, dans la mesure du possible - d'un point de vue financier et de limite de temps - inclure des discussions avec les collègues parlementaires du pays qu'ils sont en train de visiter.

Je pense qu'il est généralement reconnu que l'échange des délégations parlementaires, à un niveau plus officiel, devrait comprendre des visites aux parlements respectifs, y compris des négociations et discussions avec des collègues, soit sous la forme de commissions, soit de représentants choisis par les divers partis politiques. C'est pourquoi il ne faut plus rien dire sur ce sujet.

Il devrait y avoir une coopération plus étroite entre les fonctionnaires de nos parlements, que celle qui a été vérifiée jusqu'à présent. Il est important que les gens liés aux diverses sections du parlement se connaissent entre eux, cherchant l'avis les uns des autres, et recueillent des informations, de manière à éclaircir les affaires qui sont en train d'être vues. Un échange de cette nature est déjà en train de se faire dans la mesure où, on peut dire, les parlements qui sont historiquement et géographiquement liés l'un à l'autre, sont les premiers à en profiter. Je sens qu'il serait particulièrement important que la coopération soit aussi effectuée entre pays très différents et sans aucune tradition de coopération, détruits et renoués en Europe. Une base compréhensive d'information, en termes d'un fond factuel et de contributions constructives, est d'un grand intérêt pour la prise de décisions.

Les parlements mêmes peuvent donner une contribution importante, rendant le travail fait par eux plus facilement compréhensible pour le public, à travers leurs services d'information et leurs visites. Heureusement, beaucoup de citoyens s'intéressent à la visite des installations parlementaires et aimeraient recevoir des informations sur le travail des personnes qui ont été élus par le peu

ple. Ils trouvent intéressant de voir les vrais milieux et les structures de ce travail et la plupart des gens s'intéressent aussi à l'obtention d'une information plus vaste sur le travail actuellement fait et cherchent à connaître son objectif. Il est aussi important, de mettre en évidence le contexte historique pour certains groupes de visiteurs. Cela s'applique à grande échelle aux jeunes gens qui n'ont pas encore fini leurs études.

En outre, le parlement, en imprimant du matériel informatif et des publications qui sont mises à la disposition des visiteurs, peut donner une importante contribution à la compréhension du travail législatif, des débats qui se déroulent au parlement, et des résultats recueillis de ce travail.

A l'avenir, ce domaine sera encore plus important, et je pense qu'un échange d'expérience et d'information factuelles, sur la façon d'entreprendre et planifier ce travail, dans les divers parlements, sera d'une grande importance.

L'objectif de ces considérations a été de souligner que la démocratie, dans toutes ses variétés apparentes, s'est montrée si avantageuse pour nos populations, que nous devons l'envisager comme notre tâche, afin que cette forme de gouvernement puisse s'épanouir à l'avenir. Nous avons constaté que la démocratie garantit à chaque citoyen la paix, avec des droits et des possibilités d'importance vitale pour la conduite d'une vie digne. Nous savons que notre forme de gouvernement n'est pas parfait et qu'elle n'est pas à l'abri de critiques. C'est pourquoi nous devons sans cesse la préserver et la développer. A long terme, il est très important que les citoyens soient convaincus que cette forme de gouvernement est à eux, et que cela vaut la peine de lutter pour elle.

Etant donné les positions que nous tenons dans les parlements européens, nous devons essayer de correspondre à la responsabilité implicite de rendre le travail des parlements plus respecté, ainsi que les personnes qui font ce travail et l'institution parlementaire même, avec sa place déterminante dans nos systèmes politiques.

C'est dans ce domaine, que nous devrions faire un effort supplémentaire pour l'échange de pensées, d'idées et d'expériences. Nous pouvons apprendre, les uns avec les autres, qu'il s'agisse d'expériences positives ou d'erreurs. J'espère que les débats dans cette réunion auront comme résultat le renforcement de la coopération entre les parlements et l'orientation de cette coopération faite par les présidents des parlements.

J'aimerais faire la suggestion suivante et concrète. Chaque fois que nos parlements entreprennent un changement considérable de règles ou d'autres mesures, qui soient importantes pour la pratique parlementaire, il faudra qu'ils informent les autres parlements, pas seulement sur le contenu des règles et des changements véritables, mais aussi sur le fond et l'objectif de tels changements. Ainsi, les autres parlements auront l'occasion de considérer des questions de même nature et peut être de prendre position sur un sujet qu'ils pourraient ignorer autrement. En outre, on peut bien considérer la possibilité de demander aux secrétaires généraux de nos parlements, d'élaborer un rapport annuel sur les changements les plus importants déjà introduits dans nos parlements ou déjà prévus.

Un tel rapport pourrait servir d'inspiration et de base à un débat général dans les réunions des présidents européens. D'une façon générale, je pense que, tout en réalisant nos tâches dans nos parlements nationaux, nous devons tenir compte du facteur européen.